

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 9
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

OBJET : TOURISME – Etudes ViaSaône - Convention de création d'un groupement de commande

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Vu le décret n°2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics,

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle que depuis près de deux ans, les collectivités riveraines de la Saône des départements de l'Ain et du Rhône se mobilisent en lien avec le Plan Rhône-Saône 2014-2020 pour la réalisation d'un itinéraire fluvestre interrégional autour de la Saône. Il s'agit d'associer d'une part, toutes les formes d'itinérances à proximité des fleuves et des rivières (plaisance, canoës, cyclotourisme, randonnées pédestres et découverte du patrimoine) et, d'autre part, de créer du lien entre fleuve et terre afin d'attirer de nouvelles clientèles touristiques.

Si la continuité cyclable de la Saône côté Bourgogne est déjà largement assurée, à ce jour, près de 80 kilomètres entre Mâcon Sud et la Confluence à Lyon nécessitent encore des aménagements techniques importants pour permettre d'assurer une continuité de l'itinéraire cyclable vers Lyon. L'objectif étant une connexion de l'itinéraire Saône avec la ViaRhôna à la Confluence.

Le tourisme autour de la Saône voulu par les collectivités riveraines de la Saône, des départements de l'Ain et du Rhône s'inscrit pleinement dans cette philosophie : attirer de nouvelles clientèles, développer des services adaptés et inscrire l'axe Saône dans les grands itinéraires de destination européenne.

Les élus de ces collectivités ont fait un constat commun depuis plusieurs années :

- ✓ Des atouts touristiques et patrimoniaux autour de la Saône insuffisamment valorisés ;
- ✓ De nombreux projets visant à favoriser le développement du tourisme fluvial ;
- ✓ Un chemin de halage, en rive gauche de la Saône, très fréquenté et constituant déjà une voie cyclable en site propre, notamment de Massieux (01) à Mâcon Sud, mais qui est marqué par des ruptures importantes ;
- ✓ Une complémentarité de l'offre touristique entre les deux rives de la Saône à construire ;
- ✓ Des retombées économiques importantes en termes de création d'emplois de proximité ;
- ✓ La nécessité de donner un sens collectif aux projets d'aménagement pour une itinérance globale dans le cadre d'une destination touristique élargie.

Lors de la dernière rencontre entre ces collectivités le 24 novembre 2016 à Trévoux, il a été acté par les Intercommunalités le lancement de deux études qui permettront de définir un projet opérationnel pour les années à venir.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée assure la coordination et le pilotage de la concertation avec les cinq autres intercommunalités riveraines de la Saône :

- ✓ Communauté de communes Saône Beaujolais (Rhône),
- ✓ Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Rhône),
- ✓ Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (Rhône),
- ✓ Communauté de communes Val de Saône Centre (Ain),
- ✓ Communauté de communes de la Veyle (Ain).

Conscients des enjeux liés à la maîtrise des dépenses publiques, à la cohérence de l'action publique sur une échelle territoriale plus large que celle de chaque intercommunalité et à la rationalisation de la commande publique, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et ses partenaires ont décidé de mutualiser la réalisation des études relatives à l'itinéraire fluvestre Saône dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce dernier a pour objectif la coordination et le regroupement d'études afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des marchés publics à passer et à exécuter en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les besoins à satisfaire dans le cadre de la présente convention sont les suivants :

- ✓ Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique des infrastructures cyclo touristiques et d'un diagnostic de l'offre touristique et de services aux usagers (plaisanciers, itinérant vélos et pédestres, habitants, etc.) sur le secteur Mâcon Sud à Massieux ;
- ✓ Réalisation d'une étude patrimoniale sur le thème « Patrimoine de villégiature » (Mâcon Sud à Massieux).

Cette convention définit également le rôle du Coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'études relative au projet ViaSaône :
 - ✓ Etude infrastructures cyclo touristiques et diagnostic de l'offre touristique et de services aux usagers (plaisanciers, itinérant vélos et pédestres, habitants, etc.) de Mâcon Sud à Massieux ;

- ✓ Etude patrimoniale sur le thème « Patrimoine de villégiature » (Mâcon Sud à Massieux).
- **ADOpte** le projet de convention de groupement de commande tel que figurant en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant, notamment les éventuels avenants,
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget principal de la Communauté de communes (opération 103).

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2017** A Trévoux, le 26/06/2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C64-TO

Affichage le :

13 JUIL. 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

 